



Editorial

1989

Le millésime 1989 semble particulier, tant les événements survenus cette année là nous paraissent porteurs de symboles. Sans suivre un ordre chronologique, mentionnons : la fin de la dictature au Paraguay, l'émancipation de la Roumanie et la fin de la tyrannie et l'événement phare : la chute du Mur de Berlin. Ces lézardes dans un monde en pleine guerre froide allaient inaugurer de nouvelles relations entre les peuples, mettre un terme à 30 années d'équilibre de la terreur et installer un monde régénéré, où devraient régner les droits humains, la coexistence pacifique et le respect mutuel, basé sur la reconnaissance des différences.

Il y eut aussi le massacre de Tian An Men, qui nous laisse toujours un arrière goût amer... Surtout, **le 20 novembre 1989**, la Communauté internationale promulgait un texte qui a connu un engouement sans précédent, puisque les États se sont précipités, dans un enthousiasme inédit dans l'histoire des traités internationaux, pour le signer et le ratifier : la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**. A ce jour 193 États sur 195, sont parties à ce traité, qui a donc une portée universelle (les USA ont entamé une réflexion profonde en vue de sa ratification, soutenue par une campagne forte des ONG américaines).

La Révolution de ce traité contraignant se trouve dans le nouveau statut de l'enfant : malgré sa dépendance et sa vulnérabilité, la Convention reconnaît l'enfant comme une personne à part entière, qui détient des droits du fait même de sa naissance: droits que personne ne peut lui enlever; droits qu'il peut exercer lui-même ou par représentation selon son âge et son degré de maturité. On proclame **'l'enfant, sujet de droits** : à côté de sa position d'être protégé, nourri, soigné et éduqué, il a également le droit d'influencer sa propre destinée. Cela s'exprime surtout dans l'article 12 qui donne le droit à l'enfant d'exprimer son opinion dans toutes les décisions qui le concerne, cette opinion n'étant pas seulement un alibi, mais devant être prise en compte par les personnes amenées à prendre des décisions à son égard.

Le défi : cette position nouvelle de l'enfant constitue le défi de la Convention : faire passer l'enfant, objet de notre bienveillance et de toutes nos attentions, ou notre protection contre les événements imprévus ou l'exploitation des adultes, à un enfant qui a une personnalité propre, des besoins individuels et qui a assez de compétences pour participer à la vie de sa famille, de sa communauté, de la Cité.

Les 20 et 21 novembre, nous allons célébrer le 20^e anniversaire de la Convention : de nombreuses manifestations auront lieu un peu partout dans le monde. L'IDE, associée à 5 autres organisations, actives dans le domaine, vous recevra, en fanfare, à Martigny. Bienvenue et Bonne Fête !

Jean Zermatten

PS. N'oublions pas que notre amie et partenaire, l'[Association François-Xavier Bagnoud](#), a vu le jour en 1989, tout un symbole aussi !

1. Programme de sensibilisation et de formation au népal

Du 30 mars au 4 avril, une délégation de l'IDE, composée de M. le Directeur Jean Zermatten, Mmes Paola Riva Gapany, sous-directrice, Clara Balestra et Andressa Curry Messer, collaboratrices scientifiques, s'est rendue à Kathmandu afin de soutenir le mouvement « citoyen » visant à introduire les droits de l'enfant dans la future constitution népalaise. Des conférences de sensibilisation relevant l'importance de la Convention internationale des Droits de l'Enfant furent adressées à des parlementaires, membres de la constituante, et journalistes, alors que des cours de formations furent dispensés à des magistrats, et avocats, ainsi qu'à des membres d'ONG. Le programme était élaboré en partenariat avec le Consortium des ONG pour les droits de l'enfant et Creating Possibilities, une ONG dont le Directeur, M. Deepak Raj Sapkota, est un ancien élève de l'Executive Master of Children's Rights. Les actes des conférences présentées seront disponibles auprès du secrétariat de l'IDE ou sur le site Internet <http://www.childsrights.org>.

2. Lutte contre les mutilations génitales féminines en Suisse

Le programme de lutte contre les MGF en Suisse mené par l'IDE a pris une nouvelle tournure : la Commission des affaires juridiques du Conseil national (une des deux chambres du Parlement suisse) a adopté un avant-projet de modification du Code pénal (CP) afin d'incriminer spécifiquement la MGF commise en Suisse ou à l'étranger. Si cet avant-projet est dans l'ensemble satisfaisant, notamment par rapport à l'obligation faite au corps médical d'aviser les cas d'excision et à risque, le futur article 122a CP prévoit la possibilité pour une femme majeure de consentir à une excision, ce qui va à l'encontre des principes démocratiques basés sur le respect des droits humains. L'IDE mène une campagne de lobbying pour la suppression du consentement; vous pouvez consulter toutes les prises de position y relatives sur le forum de l'IDE à la rubrique lutte contre les MGF en Suisse, ou même y laisser votre message. La procédure de consultation s'étend jusqu'au 22 juin 2009.

3. Programme Chine

Vu le succès du programme « Chine et droits de l'enfant, 2006-2008 », une deuxième phase (2009-2011) a été lancée avec le soutien de la DDC. Cette phase II comprend les développements suivants :

- Renforcement du site internet en chinois, avec l'augmentation des news (une par mois) et l'intégration, en version chinoise, des fiches thématiques Enfants en situation de rue et Justice juvénile.
- Poursuite des programmes de séminaires initiés avec UNICEF : enfants en situation de rue, droits de l'enfant dans le sport, enfants migrants. Ces deux dernières thématiques étaient déjà prévues dans la phase I mais ont été retardées pour des raisons liées notamment aux partenaires institutionnels (CIO, UNICEF-Chine et National Committee on Care for Women and Children). L'IDE maintient la volonté de mener à bien ces séminaires.
- Expertise dans le domaine de la justice juvénile : la consultation demandée à l'IDE par la China Law Society pour examiner/évaluer le nouveau projet de Loi et reportée jusqu'à nouvel avis par les autorités chinoises.
- Développements de partenariats avec des universités chinoises, pour des conférences et cours dans le domaine droits de l'enfant, avec élaboration de programmes plus conséquents (de type Master).
- Présence de l'IDE à l'Exposition universelle Shanghai 2010, avec une composante « droits de l'enfant » au sein du Pavillon Suisse.

RÉALISATIONS AU PREMIER SEMESTRE 2009

Les ralentissements et crispations observés en fin de phase I en 2008, dans le contexte marqué par les événements précédant les Jeux Olympiques de Beijing 2008, se font encore sentir au premier semestre 2009. Néanmoins, les développements suivants ont pu être réalisés :

- Site internet (www.childrights.org) en chinois : 6 news ont été publiées en chinois et la traduction de la fiche thématique Enfants en situation de rue est en cours de validation.
- Le rapport (en chinois) du séminaire « *Prevention, Protection and Participation of the Minors at risk* », qui a eu lieu du 20 au 24 octobre 2008 à Zhengzhou, a été finalisé.
- Les contacts avec la Division IV du DFAE et l'Ambassade de Suisse à Beijing et la demande formelle pour la présence de l'IDE à l'Expo universelle Shanghai 2010 ont été faits.
- L'IDE tente de redynamiser le suivi et le développement des séminaires initiés et prévus avec UNICEF-Chine. Un rendez-vous avec UNICEF a été agendé début juillet à Beijing. Le suivi et le développement des formations dispensées par l'IDE aux centres de protection et d'aide aux enfants en situation de rue doit également être précisé. Les séminaires prévus en justice juvénile et la consultation pour la China Law Society sont aussi prévus dans la discussion.
- L'IDE a préparé l'organisation des séminaires qui auront lieu en juin et juillet à l'Université de Fudan à Shanghai et à l'Académie des Sciences Sociales de Chine à Beijing. M. Zermatten, Mme Riva Gapany, et M. Stoecklin donneront des conférences et auront des entretiens avec les Profs. Peng Xizhe (School of Social Development and Public Policy, Fudan University) et Liu Huawen (Institute of Law, CASS Beijing) pour un partenariat et une collaboration à long terme avec ces universités chinoises. D'autres démarches exploratoires sont également en cours, notamment avec Prof. Sun Changmin (Association du planning familial de Shanghai).

4. Annonces

20 ANS DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Enfan'Phare

Le 20 novembre 2009, la Convention des droits de l'enfant fêtera son vingtième anniversaire. L'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE), l'Association Saint-Raphaël, l'Association François-Xavier Bagnoud, la Fondation Moi pour Toit, la Fondation Sarah Oberson, Terre des Hommes-La Maison de Massongex sont à l'initiative d'une manifestation de grande envergure qui aura lieu à Martigny pour fédérer l'action pour l'enfance et sensibiliser un large public aux droits de l'enfant.

L'anniversaire se décline en trois temps :

1. Une journée thématique de présentations et discussions autour des progrès, des lacunes, des défis de l'application de la Convention.
2. Une soirée de cérémonie d'anniversaire.
3. Une journée associative dédiée à la promotion et à la défense des droits de l'enfant avec la participation de 80 associations sous la forme d'un village de stands et d'une programmation de spectacles (musique, danse, théâtre, projections cinématographiques). Cette journée festive s'adresse aux familles, 3'000 personnes y sont attendues.

Pour plus d'infos, voir <http://www.childsrights.org>

20 ans de droits de l'enfant a la grande Dixence

Le barrage de la Grande Dixence se trouve en Valais, à 2'365 mètres d'altitude; il mesure 285 mètres de haut, et 193 mètres de large. C'est dans ce cadre grandiose, que se tiendront durant l'été plusieurs manifestations célébrant les 20 ans de la convention. Construction de cabanes, mur de témoignages, activités sportives, grimage, exposition et un « walk of fame » des droits de la CDE sur le couronnement sont prévus. Ces animations sont organisées conjointement par l'IDE, les étudiantes de la Haute Ecole Sociale de Sierre et la société de la Grande Dixence.

Pour plus d'infos, voir <http://www.childsrights.org>

Option Musique

Le 21 juin, la fête de la musique a été organisée dans la commune de Saillon, par la chaîne de radio Option Musique, qui a mandaté la chanteuse et musicienne Céline Ramsauer, afin d'animer la journée. Les droits de l'enfant ont été à l'honneur et pour parler de leurs 20 ans d'existence, diverses personnalités, dont M. Jean Zermatten, Directeur de l'IDE, se sont exprimées.

Pour plus d'informations, <http://www.rsr.ch/option-musique/concerts/20090621-fete-de-la-musique-2009>

UNI D'ETÉ

La 4^e édition de l'Université d'été autour des Droits de l'Enfant aura lieu à l'Institut Universitaire Kurt Boesch à Sion, sur le thème enfance et pauvreté. Dispensée du 20 au 24 juillet 2009, cette formation interdisciplinaire visera à faire le point des pratiques professionnelles et de la recherche concernant l'enfance, les différentes formes de pauvreté et les droits de l'enfant.

http://www.childsrighs.org/html/documents/formations/uniete09_plaquette.pdf

5. Délégation russe

Les 8 et 9 avril 2009, l'IDE a reçu une délégation de hauts fonctionnaires russes, actifs dans l'administration pénitentiaire. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'accords de coopération bilatérale entre la Suisse et la Fédération de Russie, dans le domaine de l'exécution des peines et la contribution de l'IDE avait été requise par la Division politique IV du DFAE.

Les collègues russes se sont informés des méthodes de prise en charge des jeunes délinquants (mineurs ou jeunes adultes), notamment des institutions spécialisées pour l'exécution de mesures éducatives ou de peines privatives de liberté. A l'IDE, ils ont été aussi sensibilisés aux droits de l'enfant et au respect des standards internationaux en vigueur pour les mineurs privés de liberté (Règles dites de la Havane, ONU, 1990). Puis ils ont visité le centre fermé pour adolescents de Pramont (VS) et l'institution d'observation de Valmont (VD). Cette visite a été appréciée des collègues russes et des partenaires suisses.

6. Publications

En mai 2009, parution de :

1. « Enfants victimes et témoins. Une question de justice... et de droits » (14^e séminaire de l'IDE en 2008)
2. « Le droit des enfants de participer – Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social » sous la direction de Jean Zermatten et Daniel Stoecklin
3. Handbook on the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography

Ouvrages disponibles à l'IDE.

7. Nouvelle formation

Depuis le mois d'avril 2009 une nouvelle formation certifiée intitulée « Enfants victimes, Enfants témoins : la Parole de l'Enfant en Justice » a vu le jour, en collaboration avec l'Institut Universitaire Kurt Bösch et grâce au soutien de la Fondation « Oak Philantropy ». Au programme de cette formation post-grade : sept modules destinés aux magistrats, avocats et policiers romands qui leur permettront, entre autres, d'acquérir des connaissances nouvelles dans le domaine des droits de l'enfant, de son développement, du statut et des besoins des victimes, aussi bien que d'intensifier la collaboration entre policiers, magistrats et défenseurs. Ce certificat se déroulera sur une période de 15 mois et prendra fin en juillet 2010.

Dans le cadre du 11^e module de la formation, une conférence/débat publique, donnée par M. Hubert Van Gijseghem, psychologue, expert psycho-légal, Université de Montréal, aura lieu le jeudi 25 juin 2009, sur le thème « Ces enfants qui, après la séparation de leurs parents ne veulent plus voir l'un des deux, par ailleurs bon ou la question de l'aliénation parentale ».

http://www.childsrights.org/html/site_fr/index.php?c=for_cpe

8. Nouvelles de la Fondation Sarah Oberson

Dès janvier 2009, la Fondation Sarah Oberson a engagé une coordinatrice, Mme Clara Balestra, dans le but notamment d'animer son **nouveau site Internet** (<http://www.sarahoberson.org/>). Au travers de son blog, la Fondation souhaite donner un espace privilégié à des textes, des articles, de la documentation et des actions sur des thèmes qui lui sont chers, tels que la disparition d'enfants, les droits de l'enfant, la maltraitance, le deuil des familles, les enlèvements et les drames qui touchent particulièrement l'enfance. Forts d'une complicité née dès la création de la Fondation (<http://www.sarahoberson.org/collaboration-avec-lide,fr,13,pa.html>), cette dernière et l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) ont décidé d'élargir leur collaboration par le partage de certains éditoriaux qui paraissent sur leurs sites respectifs. La Fondation Sarah Oberson a renouvelé son engagement en faveur des familles victimes d'enlèvement ou de disparition d'enfants par la mise en place d'un nouveau **système d'alerte enlèvement** (<http://www.sarahoberson.org/alerte-enlevement-instauration-du-dispositif-en-suisse,fr,53,pa.html>), en collaboration avec la Police cantonale valaisanne. Enfin, la Fondation Sarah Oberson est l'une des 6 institutions organisatrices des festivités du **20^e anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant** (CDE).

A toutes et à tous nous vous souhaitons un très bel été !

*Jean Zermatten, Paola Riva Gapany,
Daniel Stoecklin, Andressa Curry Messer,
Geneviève Lévine, Elvira Fischer, Alexandra Prince,
Patricia Roduit, Marie André, Habib Osmani,
Julie André, Sylvie Dubuis,
Aldo Riva, Ana Gil et Roman Gisler
Clara Balestra pour la Fondation Sarah Oberson*

Archives

[Nouvelles de l'IDE n° 19](#)
(Décembre 2008)

[Nouvelles de l'IDE n° 18](#)
(Juillet 2008)

[Nouvelles de l'IDE n° 17](#)
(Décembre 2007)

[Nouvelles de l'IDE n° 16](#)
(Juin 2007)

[Nouvelles de l'IDE n° 15](#)
(Décembre 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 14](#)
(Juin 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 13](#)
(Décembre 2005)

[Nouvelles de l'IDE n° 12](#)
(Juin 2005)